

Ensemble. Tout DROIT !

Pétition adressée au Conseil fédéral en langage simplifié :

Faire enfin respecter les droits des personnes avec handicap !

Le Conseil fédéral doit faire avancer les choses.

Les personnes avec handicap en ont assez d'attendre.

Elles ont **décidé d'écrire une lettre** au Conseil fédéral.

Cette lettre s'appelle une pétition.

Vous avez des droits !

Les personnes avec handicap doivent pouvoir participer à toutes les activités de la vie.

Elles ont les mêmes droits que tout le monde.

Cela est écrit dans

la **Convention pour les droits des personnes handicapées**.

Cette convention est un accord entre plusieurs pays.

On dit aussi la **CDPH**.

La CDPH a été faite par l'**ONU**.

L'ONU est une organisation qui regroupe 193 pays.

La **Suisse** a signé la CDPH de l'ONU il y a 8 ans.

Mais depuis 8 ans, **les choses n'ont pas beaucoup changé**.

Les personnes avec handicap ne voient **pas** de progrès.

C'est pourquoi elles veulent se défendre.

Comment se défendre ?

Si la Suisse **ne respecte pas** les droits des personnes avec handicap, ces personnes peuvent porter plainte **auprès de l'ONU**.

Mais pour cela, il faut d'abord que la Suisse signe un document.

Ce document s'appelle le **Protocole facultatif**.

Grâce au Protocole facultatif, nous pouvons porter plainte auprès de l'ONU.

Nous voulons donc ceci : le Conseil fédéral doit signer le Protocole facultatif maintenant !

=> Tu peux signer la pétition sur la page suivante !